

*Opérations de pêche—Loi*

l'urgence d'un programme pour l'octroi de licences, d'un programme pour l'expansion de la flotte, de programmes de perfectionnement de la qualité et de la mise en marché, ni de la lutte contre la pollution industrielle et municipale en vue de satisfaire aux besoins des milieux maritimes et aquatiques de nos pêches côtières et intérieures. Le ministre peut continuer à vanter les qualités des pêches au Canada et leurs possibilités mais il ne peut plus feindre d'ignorer le fait fondamental qu'il faut agir maintenant.

Le projet de loi à l'étude accordera aux pêcheurs un pouvoir d'emprunt supplémentaire. Il s'agit en réalité d'une mesure secondaire, mais c'est la première mesure au sujet des pêches proposée durant la présente session. J'espère que ce ne sera pas la dernière. J'espère que le ministre se présentera au Parlement et au comité permanent des pêches et des forêts, afin de nous soumettre un programme pour l'octroi de licences et qu'il nous autorisera à l'étudier.

● (1700)

Le ministre fera connaître bientôt, je l'espère, à la Chambre, au comité et au public un programme d'expansion de la flotte, afin que les pêcheurs et les conditionneurs de l'Atlantique sachent comment le ministre a l'intention de s'y prendre pour améliorer la flotte et lui donner la qualité que nous recherchons. Jusqu'à présent, ces programmes n'ont pas fait l'objet de discussions. Le comité permanent des pêches et des forêts s'est réuni hier seulement, et le comité de direction cet après-midi seulement.

Lorsqu'il comparaitra devant ce comité, le ministre nous donnera, espérons-le, un échéancier de certains des programmes importants qu'il envisage, j'en suis sûr. Je me demande si ce bill profitera à la côte ouest, compte tenu des capitaux investis là-bas, mais il sera très utile, à mon avis, dans la région de l'Atlantique et les provinces des Prairies. Pour ces raisons, mon parti appuie ce projet de loi en espérant qu'il sera adopté bientôt.

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais également faire quelques observations sur le bill C-28 à l'étude.

**Une voix:** Une critique positive.

**M. Siddon:** Bien entendu, mes critiques sont toujours positives. A notre avis, la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche a été un programme assez réussi. C'est le genre de programme qui laisse les pêcheurs eux-mêmes prendre l'initiative. Nous applaudissons à l'objectif de cette mesure qui est de relever le plafond des prêts individuels. La période de remboursement sera portée de 10 ans à 15 ans, et le plafond des prêts au cours des trois prochaines années sera relevé à 250 millions de dollars.

Il est intéressant de noter que, depuis 23 ans qu'il existe, 125 millions de dollars en prêts ont été accordés aux termes de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Ce projet de loi permettra de consentir des prêts additionnels s'élevant à 250 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Je félicite le gouvernement de cette initiative. Le ministre l'a dit dans son exposé, le taux de défaut de remboursement pour les prêts consentis en vertu de cette loi a été inférieur à 1 p. 100. Pour les contribuables canadiens, ce programme a coûté moins de 1 million de dollars au cours des 23 années de son existence.

Comme d'autres députés l'ont déjà dit, nous sommes prêts à adopter le bill en deuxième lecture le plus rapidement possible.

Nous voulons cependant qu'il soit renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts, puisque cela nous permettra d'obtenir des réponses et des explications sur certains points qui ont déjà été soulevés, et sur d'autres que je soulèverai moi-même dans quelques instants. Nous sommes prêts à appuyer le bill, mais nous sommes quelque peu déçus de sa portée.

Je résumerai brièvement les réserves que nous faisons à propos de la mesure et je donnerai ensuite plus de détails. D'abord, je m'étonne qu'aucun mécanisme n'ait été prévu pour contrôler l'utilisation de l'argent prêté. J'examinerai cette question de façon plus approfondie un peu plus tard. Il est remarquable que le rapport annuel du Conseil des prêts aidant aux opérations de pêche donne très peu de détails sur le rapport entre les prêts consentis en vertu des dispositions de la loi et les politiques de gestion du ministère fédéral des Pêches et des Océans.

Comme l'a signalé mon collègue de South Shore, vu que les taux d'intérêt fluctuent énormément à l'heure actuelle, il est inquiétant de voir que la mesure ne prévoit aucune garantie et n'exige pas non plus que les banques garantissent les taux d'intérêt pendant une période raisonnable, par exemple, trois, quatre ou cinq ans, et que l'on permette que le taux d'intérêt soit fixé à 1 p. 100 au-dessus du taux préférentiel et fluctue en même temps que le taux des banques.

Comme le député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller) l'a dit, il y a certaines politiques contradictoires dans ce programme. D'une part, surtout sur la côte ouest, cette mesure sert à prêter des sommes importantes pour l'établissement d'une flottille de pêche et, d'autre part, le gouvernement adopte des politiques de gestion de plus en plus restrictives qui empêchent les pêcheurs d'étendre leurs activités comme ils le voudraient. Cette politique est valable en soi puisqu'il faut protéger les stocks de poissons et les gérer le plus judicieusement possible. Il est certes paradoxal qu'il n'y ait aucun lien, semble-t-il, entre certaines questions fondamentales: à qui l'argent sera-t-il versé et comment l'utilisera-t-on pour développer divers éléments des flottilles de pêche, surtout sur la côte ouest, et comment ce programme se rattache-t-il à l'ensemble des politiques de gestion du ministère dont le ministre est responsable?

Il y a une grande différence entre les sommes prêtées sur la côte est et les prêts consentis sur la côte ouest. D'après le dernier rapport annuel, 75 p. 100 des prêts prévus aux termes de cette loi sont allés à la Colombie-Britannique. Un peu moins de 25 p. 100 ont été accordés aux provinces atlantiques et une faible proportion aux provinces de l'intérieur. Nous, de la Colombie-Britannique, voudrions bien savoir comment cette somme importante, plus de 20 millions, sera répartie dans la province pour le plus grand bien de nos pêcheurs.

Les questions que je vais poser maintenant ne concernent pas uniquement la Colombie-Britannique. Ce sont des questions légitimes qui s'appliquent à l'ensemble du programme. En premier lieu, il serait très très utile qu'à l'étape du comité, le ministre nous dise qui sont les emprunteurs. J'aimerais, par exemple, qu'il nous donne une répartition détaillée des prêts selon les différents types d'engins de pêche, les licences détenues par les navires et l'équipement auxiliaire acheté grâce à ces prêts. Il serait également intéressant de savoir comment l'argent sera réparti selon le tonnage des navires.